

Modification 03 est publiée aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions soumissionnées
2. Ajouter une clause de droits d'édition aux clauses contractuelles qui en résultent
3. Modifier l'article 4, Calendrier du projet, de l'énoncé des travaux
4. Prolonger la date de clôture des offres jusqu'au 12 juillet 2017

1. QUESTIONS

Question 1

Les clauses relatives à la propriété intellectuelle (IP) énoncées dans les clauses contractuelles résultantes de la DP confirment que le Canada possédera la propriété intellectuelle créée en vertu du contrat. Nous craignons que cela nous empêche de publier librement les résultats et d'utiliser les algorithmes que nous développons sans obtenir une licence pour le faire. Est-ce que le Canada envisage de nous permettre le droit de publier les résultats de ces travaux avant qu'ils ne soient diffusés publiquement par l'ASPC?

Réponse 1

Le Canada conservera la propriété intellectuelle, car le but principal du contrat est de générer des connaissances et des renseignements aux fins de diffusion publique. Bien que le Canada conservera la propriété intellectuelle, l'entrepreneur se verra accorder des droits d'édition pendant la durée du contrat.

Question 2

Est-ce que le budget maximal de 500 000 \$ comprend la TVH/TPS, c'est-à-dire que le total, incluant la TVH/TPS, ne devrait pas excéder 500 000 \$, ou le budget de 500 000 \$ exclut-il la TVH/TPS, de manière à ce que les taxes soient en sus du budget de 500 000 \$.

Réponse 2

Le budget maximal de 500 000 \$ comprend toutes les taxes applicables.

2. DROITS D'ÉDITION

La clause suivante est insérée à l'Annexe 1 - Clauses contractuelles résultantes :

1.9 DROITS D'ÉDITION

Après l'achèvement des activités de la tâche et l'acceptation et le paiement des livrables précisés dans l'Énoncé des travaux, l'entrepreneur pourra utiliser les algorithmes créés liés aux livrables et publier les résultats concernant les méthodes utilisées dans le cadre du projet et les résultats de l'analyse ou de l'examen de la documentation, ainsi que les résultats de la validation. L'entrepreneur n'aura pas l'autorisation de publier des renseignements concernant les recommandations relatives aux approches à l'égard de la surveillance des maladies chroniques au Canada qui doivent être prises en compte par l'Agence de la santé publique du Canada

3. CALENDRIER DU PROJET

À l'Annexe A - Énoncé des travaux, l'article 4, Horaire du projet, est supprimé dans son intégralité et remplacé par :

4. CALENDRIER DU PROJET

4.1. Calendrier et durée estimative des travaux (structure de répartition du travail)

Année 1/Tache 1

Effectuer l'analyse contextuelle initiale et recommander au moins six (6) maladies prioritaires

Activités de tâches	Livrables
Analyse contextuelle des études de validation existantes <ul style="list-style-type: none">Élaborer une approche pour l'analyse et l'établissement des prioritésDéterminer les définitions de cas (lacunes) à valider en prioritéProduire des plans d'analyse et des modèles d'étude	<ul style="list-style-type: none">Approche pour l'analyse et l'établissement des prioritésRapport qui désigne les lacunes présentes dans les sources traditionnelles de données de validationDéfinitions de cas à valider en prioritéRecommandations visant à combler les lacunesPlans et modèles retenusRecommandation d'au moins six (6) maladies prioritaires

Année 2/Tache 2

Valider au moins deux (2) conditions prioritaires

Activités de tâches	Livrables
Analyse contextuelle (année 2) <ul style="list-style-type: none">Mettre à jour l'analyse contextuelleAnalyser les lacunes trouvées dans le fichier des services médicaux rémunérés à l'acte	<ul style="list-style-type: none">Rapport sur l'analyse
Validation d'au moins deux (2) maladies prioritaires <ul style="list-style-type: none">Mettre à jour l'identification de cas en fonction de normes de référence et à l'aide des données provenant du résumé des dossiers de patientsÉlaborer un guide sur l'abstraction de donnéesProcéder à l'abstraction de donnéesÉtablir une base de données sur l'abstraction de donnéesFaire la recherche dans les bases de données administratives jumelées à l'aide du plan d'analyse proposéPréparer un rapport technique sur certaines maladies qui résume les résultats des codes établis et de	<ul style="list-style-type: none">Guide sur l'abstraction de donnéesÉbauche du rapport technique sur certaines maladiesRapport finalCodes SAS

l'analyse effectuée <ul style="list-style-type: none"> • Revoir l'ébauche du rapport et la réviser en fonction des exigences propres au rapport final et selon les commentaires de l'ASPC 	
--	--

Année 3/Tache 3

Mettre à jour l'analyse contextuelle et les recommandations prioritaires. Validation d'au moins deux (2) conditions prioritaires

Activités de tâches	Livrables
Analyse contextuelle <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour l'analyse contextuelle • Analyser les lacunes trouvées dans les données de facturation des hôpitaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur l'analyse
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour l'identification de cas en fonction de normes de référence et à l'aide des données provenant du résumé des dossiers de patients • Validation d'au moins deux maladies prioritaires • Élaborer un guide sur l'abstraction de données • Procéder à l'abstraction de données • Établir une base de données sur l'abstraction de données • Faire la recherche dans les bases de données administratives jumelées à l'aide du plan d'analyse proposé • Préparer un rapport technique sur certaines maladies qui résume les résultats des codes établis et de l'analyse effectuée • Revoir l'ébauche du rapport et la réviser en fonction des exigences propres au rapport final et selon les commentaires de l'ASPC 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide sur l'abstraction de données • Ébauche du rapport technique sur certaines maladies • Rapport final Codes du SAS

Année 4/Tache 4

Mettre à jour l'analyse contextuelle et les recommandations prioritaires. Validation d'au moins deux (2) conditions prioritaires

Activités de tâches	Livrables
Analyse contextuelle <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour l'analyse contextuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur l'analyse

<ul style="list-style-type: none">• Procéder à l'analyse de l'évaluation d'autres lacunes cernées dans le cadre du projet	
<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour l'identification de cas en fonction de normes de référence et à l'aide des données provenant du résumé des dossiers de patients• Validation d'au moins deux maladies prioritaires• Élaborer un guide sur l'abstraction de données• Procéder à l'abstraction de données• Établir une base de données sur l'abstraction de données• Faire la recherche dans les bases de données administratives jumelées à l'aide du plan d'analyse proposé• Préparer un rapport technique sur certaines maladies qui résume les résultats des codes établis et de l'analyse effectuée• Revoir l'ébauche du rapport et la réviser en fonction des exigences propres au rapport final et selon les commentaires de l'ASPC	<ul style="list-style-type: none">• Guide sur l'abstraction de données• Ébauche du rapport technique sur certaines maladies• Rapport final• Codes du SAS

4. CLOTURE DES OFFRES

Supprimer le 29 juin 2017 et le remplacer par le 12 juillet 2017 à A4. DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS et A10. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS à la page 1 de la DP.

Toutes les autres conditions de la DP restent inchangés.